



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 8733

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le développement de la prévention en matière de santé. Il lui demande s'il envisage, dans le cadre de la réforme des programmes du secondaire, d'intégrer tout au long de la scolarité des programmes pédagogiques visant à développer des connaissances globales sur la santé. Cette mesure de formation et de responsabilisation des lycéens et collégiens pourrait en effet permettre une meilleure appréhension de leur part de notre système de santé et favoriser la maîtrise des dépenses en ce domaine.

Texte de la réponse

Les programmes de l'école primaire (arrêté du 22 février 1995) prévoient, pour chaque cycle, les compétences à acquérir dans le domaine de l'éducation à la santé. Au cycle des apprentissages premiers, les élèves sont sensibilisés aux problèmes d'hygiène et de consommation ; observation et prise de conscience des rythmes de vie (rôle du sommeil, du repos), approche de l'hygiène de l'alimentation (régularité des repas, composition, équilibre...), apprentissage des règles élémentaires d'hygiène (habitudes de propreté...), développement des capacités sensorielles (goût, toucher, odorat, ouïe, vue). Au cycle des apprentissages fondamentaux, dans le domaine du monde du vivant, les règles de vie sont abordés (hygiène, habitudes quotidiennes de propreté, d'alimentation, de sommeil, de rythme de vie...). Au cycle des approfondissements, dans le champ disciplinaire sciences et technologie, l'éducation à la santé tient une place importante au travers de l'étude des fonctions de nutrition ainsi que des conséquences à court et à long terme de notre hygiène (actions bénéfiques ou nocives de nos comportements). Certaines écoles ont mis en place des projets dans lesquels sont programmées des actions telles que l'aménagement des lieux d'hygiène, l'élaboration et l'approbation des règles de vie au quotidien dans la classe et dans l'école. L'organisation de « classes-santé » offre aux enfants l'occasion d'apprendre à bien gérer leur capital santé pour mieux réussir à l'école, ainsi que de développer de nouveaux comportements en matière d'hygiène de vie. Les enseignants ont la possibilité de se procurer des documents, aussi bien pour leur propre information que pour sensibiliser les élèves aux questions relatives à la santé, auprès du Comité français d'éducation pour la santé (CFES) et du Conseil national de l'alimentation (CNA). Au collège, les nouveaux programmes sont applicables en sixième depuis septembre 1996, et en cinquième depuis la rentrée 1997. Les problèmes d'hygiène et de nutrition, la prévention contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie sont présentés de la façon suivante : en sciences de la vie et de la terre, la troisième partie « des pratiques au service de l'alimentation humaine » du programme de sixième, dont la durée conseillée est de dix heures, indique dans son introduction que « ... des notions relatives à la nutrition... sont mobilisées... ». En cinquième, dans la partie « le mouvement et sa commande » (durée conseillée six heures), les conséquences de la consommation de dopants ou de drogues sur le système nerveux sont abordées. De plus, les risques inhérents à la présence de substances nocives dans l'environnement ou encore à une alimentation peu équilibrée, au stress, sont également étudiés dans la partie « fonctionnement du corps et nutrition » (durée conseillée treize heures). Le nouveau programme d'éducation civique de cinquième traite de l'éducation à la santé, de la façon suivante : « la responsabilité de chacun est abordée en relation avec l'éducation à la santé et

les problèmes de santé publique ». Sont visés plus particulièrement le tabagisme, la drogue et l'alcoolisme. Au lycée d'enseignement général et technologique, l'option de sciences expérimentales de première scientifique propose deux thèmes portant sur l'éducation à la santé : « alimentation et santé » qui étudie les maladies par excès et carence d'alimentation et « quelques aspects de physiologie appliquée à l'activité sportive » dans lequel sont abordés les effets de l'entraînement et de l'alimentation. Dans la série technologique « sciences médico-sociales », les programmes de sciences sanitaires et sociales du cycle terminal (classes de première et terminale) consacrent une grande partie à la description des politiques de santé et aux organismes chargés de la mettre en oeuvre. Le programme de physio-pathologie et terminologie médicale de terminale aborde alcoolisme et drogues de manière spécifique (« prévention des troubles nutritionnels et des toxicomanies »). Au lycée professionnel, l'accent est particulièrement mis sur les domaines d'étude de la santé dans l'enseignement de vie sociale et professionnelle : dans la préparation au brevet d'études professionnelles, le programme indique notamment qu'il faut « montrer l'influence du sommeil, de l'alimentation, des substances toxiques (...) sur la santé, la sécurité au travail, la qualité de la production ».

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8733

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 141

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 437